

# COMPTES CONSOLIDÉS

## DU GROUPE POUJOLAT AU 31 MARS 2018

### A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (En milliers d'Euros)	Notes	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires	IV	220 008	206 171
Production stockée		(492)	(1 004)
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés	V	(140 768)	(129 021)
Charges de personnel	VI	(62 924)	(62 013)
Autres charges de l'activité	VII	(497)	(734)
Impôts et taxes	VIII	(3 922)	(3 396)
Dotations aux amortissements	IX	(7 901)	(7 888)
Dotations/reprises de provisions	X	374	297
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>3 878</b>	<b>2 412</b>
Autres produits et charges opérationnels	XI	98	(167)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>3 976</b>	<b>2 245</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		102	114
Coût de l'endettement financier brut		(897)	(1 135)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>XII</b>	<b>(795)</b>	<b>(1 021)</b>
Autres produits et charges financiers	XIII	(360)	(327)
Impôts sur le résultat	XIV	(942)	(371)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	-	-
<b>RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>1 879</b>	<b>527</b>
<b>RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>1 879</b>	<b>527</b>
<b>PART DU GROUPE</b>		<b>1 877</b>	<b>609</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>XVI</b>	<b>2</b>	<b>(82)</b>
Résultat net (part du Groupe) par action		0,96 Euro	0,31 Euro
Résultat net dilué (part du Groupe) par action		0,96 Euro	0,31 Euro

## B - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

<b>Actif consolidé</b> (En milliers d'Euros)	<b>Notes</b>	<b>31 mars 2018</b>	<b>31 mars 2017</b>
Goodwill	XVII	10 634	10 634
Immobilisations incorporelles	XVIII	2 869	1 857
Immobilisations corporelles	XIX	69 980	69 640
Titres mis en équivalence		-	-
Actifs d'impôts différés	XXVIII	692	555
Autres actifs financiers	XX	3 921	3 778
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>88 096</b>	<b>86 464</b>
Stocks et en-cours	XXI	39 368	37 847
Clients	XXII	44 854	37 226
Autres créances	XXIII	6 702	6 563
Autres actifs courants	XXIV	13	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXV	8 332	15 669
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>99 269</b>	<b>97 332</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ</b>		<b>187 365</b>	<b>183 796</b>

<b>Passif consolidé</b> (En milliers d'Euros)	<b>Notes</b>	<b>31 mars 2018</b>	<b>31 mars 2017</b>
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		18	122
Titres d'auto-contrôle		-	-
Réserves consolidées		68 944	69 118
Résultat consolidé		1 877	609
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>XXVI</b>	<b>82 839</b>	<b>81 849</b>
Intérêts minoritaires		(324)	(327)
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>		<b>82 515</b>	<b>81 522</b>
Provisions	XXVII	5 328	5 241
Provisions sur titres mis en équivalence		-	-
Passifs d'impôts différés	XXVIII	1 353	1 579
Autres passifs non courants	XXIX	33 578	31 608
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>40 259</b>	<b>38 428</b>
Fournisseurs	XXX	22 066	17 915
Autres dettes	XXXI	19 612	18 725
Autres passifs courants	XXXII	22 912	27 206
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>64 591</b>	<b>63 846</b>
<b>TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ</b>		<b>187 365</b>	<b>183 796</b>

## C - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(En milliers d'Euros)</i>	2017/2018	2016/2017
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION :</b>		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	1 879	527
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Amortissements et provisions	8 006	8 448
Plus et moins values de cession	(106)	(20)
Impôts différés	(384)	(385)
Autres	(84)	(65)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>9 311</b>	<b>8 505</b>
Variation des stocks	(1 521)	4 681
Variation des créances	(7 768)	(3 460)
Variation des dettes	4 675	4 652
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'EXPLOITATION</b>	<b>4 697</b>	<b>14 378</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS :</b>		
Acquisition d'immobilisations		
• Immobilisations incorporelles	(1 539)	(492)
• Immobilisations corporelles	(8 222)	(3 353)
• Autres	70	15
Produits de cession des actifs immobilisés	497	153
Variation des créances et dettes sur immobilisations	81	(107)
Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise		(486)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(9 113)</b>	<b>(4 270)</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT :</b>		
Souscriptions d'emprunts	10 241	4 515
Remboursements d'emprunts	(8 472)	(9 144)
Augmentation des capitaux propres	-	-
Actions propres	-	-
Variation des autres dettes financières	(244)	(1 371)
Dividendes versés aux actionnaires	(789)	(788)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT</b>	<b>736</b>	<b>(6 788)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(3 680)</b>	<b>3 320</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>(2 986)</b>	<b>(6 306)</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>(6 666)</b>	<b>(2 986)</b>

## D - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'Euros)	Capital	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2016</b>	<b>12 000</b>	<b>69 902</b>	<b>80</b>	<b>81 982</b>	<b>(263)</b>	<b>81 719</b>
Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	(784)	-	(784)	(5)	(789)
Réserves de conversion	-	-	42	42	23	65
Résultat consolidé de l'exercice 2016/2017	-	609	-	609	(82)	527
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2017</b>	<b>12 000</b>	<b>69 727</b>	<b>122</b>	<b>81 849</b>	<b>(327)</b>	<b>81 522</b>
Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	(784)	-	(784)	(6)	(789)
Réserves de conversion	-	-	(104)	(104)	7	(97)
Résultat consolidé de l'exercice 2017/2018	-	1 877	-	1 877	2	1 879
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2018</b>	<b>12 000</b>	<b>70 821</b>	<b>18</b>	<b>82 839</b>	<b>(324)</b>	<b>82 515</b>

## E - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018	31 mars 2017
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 879</b>	<b>527</b>
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Gains et pertes actuariels	-	-
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	-	-
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Écart de conversion	(97)	65
Impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT</b>	<b>(97)</b>	<b>65</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS</b>	<b>(97)</b>	<b>65</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>1 782</b>	<b>592</b>
Part du Groupe	1 773	652
Intérêts minoritaires	9	(60)

## F - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2018

### GÉNÉRALITÉS

#### NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Les actions de la Société sont cotées sur le marché « Euronext Growth » (nouvelle appellation d'Alternext depuis le 19 juin 2017). La Société applique les normes IFRS.

Le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son activité bois énergie par le négoce et la transformation de combustibles. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 mars 2017 sont présentées à titre comparatif.

Les états financiers consolidés incluent :

- Le résultat consolidé sur la performance financière,
- Le bilan consolidé sur la situation financière,
- Le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- Le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- L'état du résultat global,
- Ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Directoire le 27 juin 2018.

#### (1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2018, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm). Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

Les états financiers présentés n'anticipent pas l'application des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient concerner le Groupe.

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires directement tirés des contrats avec les clients » dont l'entrée en vigueur est obligatoire aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'a pas d'impact significatif sur la

reconnaissance du chiffre d'affaires consolidé. En effet, après analyse de chacun de nos contrats selon les 5 étapes préconisées par cette norme :

- Identification du contrat,
- Identification des obligations de performance au sein du contrat,
- Évaluation du prix du contrat,
- Allocation du prix de vente du contrat à chaque obligation de performance,
- Comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite soit à une date donnée, soit à l'avancement.

Nous avons conclu qu'aucun retraitement ne sera effectué lors de la consolidation du groupe POUJOLAT du fait notamment de l'application de la méthode à l'avancement dans les comptes sociaux des sociétés concernées par ces contrats.

- la norme IFRS 9 sur les instruments financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, remplacera la norme IAS 39 - Instruments financiers. Le Groupe ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur la classification et l'évaluation de ses actifs financiers qui seront basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et les caractéristiques contractuelles des actifs financiers. Par ailleurs, le Groupe ne recourt pas à des instruments de couverture.
- Conformément à l'amendement de la norme IAS 7, nous portons une attention particulière à l'amélioration de la qualité de nos informations publiées. Des précisions sont fournies sur la variation des dettes financières au bilan afin de permettre le rapprochement de celle-ci avec le tableau de flux.

En ce qui concerne les normes et interprétations adoptées mais non applicables, la norme IFRS 16 « Contrats de location », obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, fait actuellement l'objet d'une analyse. En fonction du caractère significatif de l'application de cette norme sur la présentation des comptes consolidés, une information sera donnée sur les comptes du prochain exercice.

Seules sont exposées ici les normes susceptibles d'être applicables au Groupe au regard de son activité. Ainsi, nous avons conclu après analyse de chacune de ces normes, que les normes IFRS 10 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise », Amendement à IAS 12 « Traitement des impôts différés actifs sur pertes latentes », et Amendement à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » ne seront, de fait, pas applicables au Groupe.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

## **(2) BASES DE PRÉPARATION**

### **DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en Euros arrondis au millier d'Euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

## **(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

### **a. Périmètre de consolidation**

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- Pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- Pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- Pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 mars 2018.

### **b. Procédures de consolidation**

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

### **c. Transactions éliminées dans les états financiers**

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

## **(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE**

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

### **a. Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en Euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

#### **b. États financiers des activités à l'étranger**

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en Euros, selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en Euros en utilisant le cours de change à la date de clôture,
- Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en Euros, en utilisant le cours de change moyen de la période,
- Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

#### **(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS**

La norme applicable est l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

#### **(6) RÉSULTAT NET PAR ACTION**

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

#### **(7) GOODWILL**

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et l'éventuel profit ou perte qui en découle doivent être comptabilisés en résultat.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- La vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- La comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

#### **(8) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

##### **a. Actifs**

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par

le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

#### **b. Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable.

Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### **c. Amortissements**

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets.....5 ans  
Logiciels ..... 1 à 10 ans

### **(9) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

#### **a. Actifs dont le Groupe est propriétaire**

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

#### **b. Actifs loués**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

#### **Comptabilisation initiale**

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué

ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

#### **Comptabilisation ultérieure**

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière.

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe.

La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (15) de la présente note).

#### **c. Coûts ultérieurs**

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

#### **d. Amortissements**

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros œuvre.....40 à 50 ans  
Constructions – Installations générales..... 10 à 15 ans  
Matériels et outillages ..... 3 à 15 ans  
Agencements et aménagements..... 5 à 20 ans  
Matériels informatiques ..... 3 à 10 ans  
Matériels de transport ..... 3 à 15 ans  
Mobilier et matériels de bureau ..... 10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

## **(10) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS**

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

## **(11) AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs. La Direction détermine leur classification lors de la comptabilisation initiale.

Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.

Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

La perte de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat.

## **(12) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS**

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

## **(13) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS**

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

### **a. Stocks**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

### **b. En-cours de production et produits finis**

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

### **c. Dépréciation**

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## **(14) CONTRATS DE FABRICATION**

La norme applicable est l'IAS 11 « Contrats de construction ». En présence d'un contrat de fabrication, lorsque les produits peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

## **(15) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS**

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation".

### a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (19) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- Flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- Existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

### b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées. La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

### c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances

comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### (16) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

### (17) PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

#### a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

#### b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- Soit commencé à exécuter le plan,
- Soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

### **c. Contrats déficitaires**

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

## **(18) AVANTAGES DU PERSONNEL**

### **a. Avantages à long terme**

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel » telle que révisée dans sa version d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### ***Régimes à cotisations définies***

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### ***Régimes à prestations définies***

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.

La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

### **b. Paiements fondés sur des actions**

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés. En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

## **(19) IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS**

Les règles concernant l'impôt ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

Quelle que soit leur date d'échéance, de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

## **(20) SUBVENTIONS PUBLIQUES**

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles.

Elles excluent les formes d'aide publique dont la valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée et les transactions avec l'État qui ne peuvent pas être distinguées des transactions commerciales habituelles de l'entité.

En accord avec l'IAS 20, les subventions liées à des actifs, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, sont présentées au bilan en produits différés. Au résultat, les subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne sont pas créditées directement en capitaux propres.

Dans le Groupe, les subventions publiques sont des subventions d'investissements étalées sur la durée d'amortissement des biens auxquels elles sont rattachées.

## NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION (CLASSEMENT PAR HISTORIQUE)

### (1) PÉRIMÈTRE

Sociétés	% Pays	% contrôle	Méthode de intérêts	consolidation
POUJOLAT S.A.	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOLAT	Belgique	98,18 %	98,18 %	Intégration globale
S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique	99,98 %	98,16 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,82 %	99,82 %	Intégration globale
POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOLAT BV	Pays-Bas	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
S.A.S. BEIRENS	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOLAT BACA	Turquie	62,33 %	62,33 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ÉNERGIES	France	79,12 %	79,12 %	Intégration globale
POUJOLAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	79,12 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	79,12 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France	80,00 %	63,30 %	Intégration globale
S.A.S. MCC2I FRANCE	France	95,00 %	95,00 %	Intégration globale
VL STAAL a/s	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
BAO ZHU LI	Chine	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
CHIME-FLEX	Suisse	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
TECHNI-FLEX	Suisse	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
DST	Danemark	70,00 %	70,00 %	Intégration globale
S.A.S. AMPERYA 79	France	99,75 %	99,75 %	Intégration globale

### 2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

POUJOLAT SA a procédé aux opérations ci-dessous en décembre 2017 :

- Création de la SAS AMPERYA 79 et souscription au capital à hauteur de 99,75 %,
- Rachat de 20 % des titres de la société CHIME-FLEX et de 20 % des titres de la société TECHNI-FLEX conformément à l'engagement pris lors de l'acquisition des sociétés suisses en octobre 2015.

### NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée selon le critère des activités opérationnelles du Groupe, à savoir :

- Activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire « Conduits de cheminée »,
- Activités de construction, installation, expertise et maintenance des cheminées industrielles « Cheminées industrielles »,
- Activités de négoce et de transformation de combustibles « Combustibles bois ».

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018				31 mars 2017			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL
Chiffre d'affaires	135 982	30 637	53 389	220 008	129 941	32 029	44 201	206 171
Résultat opérationnel	4 844	(1 387)	518	3 976	4 178	(1 122)	(811)	2 245
Résultat net	3 134	(1 297)	42	1 879	2 762	(1 078)	(1 157)	527
Capacité d'autofinancement	8 596	(377)	1 092	9 311	8 695	(3)	(188)	8 505
<b>Investissements de l'année :</b>								
Immobilisations incorporelles	934	518	87	1 539	407	85	-	492
Immobilisations corporelles	5 210	519	2 493	8 222	2 739	484	130	3 353
<b>TOTAL ACQUISITIONS</b>	<b>6 144</b>	<b>1 037</b>	<b>2 580</b>	<b>9 761</b>	<b>3 146</b>	<b>569</b>	<b>130</b>	<b>3 845</b>
<b>Immobilisations nettes :</b>								
Immobilisations incorporelles	2 178	566	125	2 869	1 594	214	49	1 857
Immobilisations corporelles	44 087	8 190	17 703	69 980	44 054	8 744	16 843	69 640
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>46 265</b>	<b>8 756</b>	<b>17 828</b>	<b>72 849</b>	<b>45 648</b>	<b>8 958</b>	<b>16 891</b>	<b>71 497</b>
<b>Dettes :</b>								
Autres passifs non courants	25 981	2 825	4 772	33 578	23 423	2 306	5 879	31 608
Fournisseurs	12 465	3 132	6 469	22 066	11 000	2 885	4 030	17 915
Autres dettes	13 981	4 147	1 484	19 612	13 409	4 398	918	18 725
Autres passifs courants	10 506	3 123	9 283	22 912	15 330	3 844	8 032	27 206

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'Euros)	2017/2018	%	2016/2017	%
Ventes France	177 773	81 %	160 610	78 %
Ventes Export	42 235	19 %	45 562	22 %
<b>TOTAL</b>	<b>220 008</b>	<b>100 %</b>	<b>206 171</b>	<b>100 %</b>

Selon IAS 11 « Contrats de fabrications » :

- Produits des contrats en cours au 31/03/2018 : 12 871 milliers d'Euros.
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2017/2018 : 11 347 milliers d'Euros.
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/03/2018 : 3 211 milliers d'Euros.

### NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Marchandises		
(y compris variation de stocks)	(44 698)	(41 170)
Matières premières		
(y compris variation de stocks)	(40 770)	(36 578)
Autres achats et charges externes	(55 966)	(51 891)
Escomptes obtenus	666	618
<b>TOTAL</b>	<b>(140 768)</b>	<b>(129 021)</b>

### NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Rémunérations	(46 896)	(46 326)
Charges sociales	(17 082)	(16 841)
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	1 670	1 516
Participations	(334)	(80)
Indemnités de fin de carrière	(282)	(281)
<b>TOTAL</b>	<b>(62 924)</b>	<b>(62 013)</b>

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), instauré par la Loi de finances rectificative de 2012, est égal à 7 % (6 % à compter du 1er janvier 2018) des rémunérations brutes versées par les sociétés françaises, jusqu'à 2,5 fois le SMIC. Au titre de l'exercice 2017/2018, ce dernier s'élève à 1 670 milliers d'Euros et est présenté en réduction des charges de personnel conformément à la norme IAS 19. Il a notamment permis aux sociétés bénéficiaires de poursuivre ses investissements, d'innover et de maintenir leurs fonds de roulement.

### NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Concessions de brevets	(130)	(145)
Pertes sur créances irrécouvrables	(374)	(530)
Charges diverses de gestion courante	7	(60)
<b>TOTAL</b>	<b>(497)</b>	<b>(734)</b>

## NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Contribution Économique Territoriale	(1 588)	(1 300)
Impôts fonciers	(1 009)	(879)
Formation professionnelle	(373)	(351)
Taxe d'apprentissage	(214)	(213)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(217)	(170)
Autres taxes	(521)	(483)
<b>TOTAL</b>	<b>(3 922)</b>	<b>(3 396)</b>

## NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Sur immobilisations incorporelles	(484)	(376)
Sur immobilisations corporelles	(7 417)	(7 512)
<b>TOTAL</b>	<b>(7 901)</b>	<b>(7 888)</b>

## NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Sur stocks et en-cours	(306)	(527)
Sur comptes clients	(219)	(115)
Pour risques et charges	(200)	(349)
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>(725)</b>	<b>(991)</b>
Sur stocks et en-cours	394	445
Sur comptes clients	318	573
Pour risques et charges	386	270
<b>Reprises sur l'exercice</b>	<b>1 099</b>	<b>1 288</b>
<b>TOTAL</b>	<b>374</b>	<b>297</b>

## NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Résultat de cessions d'actifs	106	20
Dépréciation de Goodwill	-	(200)
Autres	(8)	13
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>(167)</b>

## NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	102	114
Frais financiers sur emprunts	(717)	(984)
Frais financiers sur découverts bancaires	(169)	(140)
Autres	(11)	(11)
<b>TOTAL</b>	<b>(795)</b>	<b>(1 021)</b>

## NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Différences de change	(352)	(327)
Autres	(8)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(360)</b>	<b>(327)</b>

## NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Impôts exigibles	(1 326)	(756)
Impôts différés	384	385
<b>TOTAL</b>	<b>(942)</b>	<b>(371)</b>

## (2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Charge d'impôt théorique	(1 551)	(706)
Variation des impôts différés	384	385
Différences permanentes	382	415
Différences temporaires	(96)	(133)
Utilisation des déficits antérieurs	-	-
Effet des différences de taux d'imposition	(106)	(18)
Effet des sociétés déficitaires	(399)	(595)
Autres variations	444	281
<b>Charge d'impôt consolidée</b>	<b>(942)</b>	<b>(371)</b>

## NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Néant.

## NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1	1
S.A. POUJOULAT BELGIQUE	-	-
S.A. POUJOULAT BELUX	5	4
POUJOULAT BV	4	5
POUJOULAT BACA	-	(72)
POUJOULAT UK	(2)	0
S.A.S. EURO ÉNERGIES	62	22
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(32)	(37)
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	(23)	(37)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	(23)	(26)
CHIME-FLEX	-	9
TECHNI-FLEX	-	16
S.A.S. MCC2I FRANCE	(5)	4
DST	15	28
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>(82)</b>

## BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

### NOTE XVII - GOODWILL

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018			31 mars 2017		
	Brut	Amort. et pertes de valeurs	Net	Brut	Amort. et pertes de valeurs	Net
S.A. POUJOLAT	14	14	-	14	14	-
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	349	349	-	349	349	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033	-	1 033	1 033	-
S.A.S. BEIRENS (1)	168	168	-	168	168	-
POUJOLAT UK Ltd	12	12	-	12	12	-
S.A. POUJOLAT BELUX (1)	71	71	-	71	71	-
POUJOLAT Sp. z o.o.	12	12	-	12	12	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	899	-	899	899	-	899
POUJOLAT GmbH	410	200	210	410	200	210
S.A.S. MCC2I FRANCE	362	-	362	362	-	362
S.A.S BOIS-FACTORY 70	502	-	502	502	-	502
VL STAAL	7 036	-	7 036	7 036	-	7 036
CHIME-FLEX	950	-	950	950	-	950
TECHNI-FLEX	126	-	126	126	-	126
DST	548	-	548	548	-	548
<b>TOTAL</b>	<b>12 493</b>	<b>1 859</b>	<b>10 634</b>	<b>12 493</b>	<b>1 859</b>	<b>10 634</b>

(1) Pour ces deux sociétés, il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés. Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chaque société concernée. Les tests de dépréciation réalisés en mars 2018 pour

déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans. Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment climatiques et économiques.

### NOTE XVIII - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018	31 mars 2017
<b>VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>5 610</b>	<b>5 163</b>
Variation de périmètre	-	33
Acquisitions	1 539	492
Sorties	(54)	(76)
Effets des variations de change	(5)	(2)
<b>VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>7 090</b>	<b>5 610</b>
<b>AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(3 753)</b>	<b>(3 419)</b>
Variation de périmètre	-	(33)
Dotations	(484)	(376)
Sorties	11	73
Effets des variations de change	5	2
<b>AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(4 221)</b>	<b>(3 753)</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	1 857	1 743
Valeur nette à la clôture de l'exercice	2 869	1 857

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels informatiques et des frais de développement, ayant une durée d'utilité déterminée.

Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

## NOTE XIX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018				31 mars 2017			
	Constr.	Terrains Mat. Ind	Techniques Autres	Inst. TOTAL	Constr.	Terrains Mat. ind	Techniques Autres	Inst. TOTAL
<b>VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>81 929</b>	<b>72 083</b>	<b>7 370</b>	<b>161 382</b>	<b>81 291</b>	<b>70 339</b>	<b>7 008</b>	<b>158 638</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	114	125	239
Acquisitions	1 671	5 189	1 362	8 222	653	1 998	702	3 353
Diminutions	(146)	(799)	(384)	(1 329)	(3)	(362)	(452)	(817)
Effets des variations de change	(39)	(30)	(35)	(104)	(12)	(7)	(12)	(31)
<b>VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>83 415</b>	<b>76 443</b>	<b>8 313</b>	<b>168 171</b>	<b>81 929</b>	<b>72 083</b>	<b>7 370</b>	<b>161 382</b>
<b>AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(31 077)</b>	<b>(55 750)</b>	<b>(4 916)</b>	<b>(91 742)</b>	<b>(28 243)</b>	<b>(52 101)</b>	<b>(4 472)</b>	<b>(84 815)</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	(85)	(52)	(137)
Dotations	(2 833)	(3 765)	(819)	(7 417)	(2 857)	(3 919)	(735)	(7 512)
Sorties	111	550	324	985	2	352	333	687
Effets des variations de change	(56)	21	18	(17)	21	3	10	34
<b>AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(33 855)</b>	<b>(58 943)</b>	<b>(5 393)</b>	<b>(98 191)</b>	<b>(31 077)</b>	<b>(55 750)</b>	<b>(4 916)</b>	<b>(91 742)</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	50 852	16 334	2 455	69 640	53 048	18 240	2 536	73 823
Valeur nette à la clôture de l'exercice	49 560	17 500	2 920	69 980	50 852	16 334	2 455	69 640

Les investissements portent principalement sur l'amélioration des process industriels. Les investissements relatifs aux bâtiments correspondent, entre autres, à la réfection et à l'isolation de la toiture d'un bâtiment de production de TÔLERIE FORÉZIENNE (42). Par ailleurs, un terrain a été acquis dans le cadre du projet d'extension de la filiale polonaise.

## NOTE XX - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs financiers		
• Titres non consolidés	61	62
• Dépôts et consignations	322	190
• Actifs disponibles à la vente	37	-
Créances sur l'État à plus d'un an	3 186	3 168
Autres créances à plus d'un an	315	358
<b>TOTAL</b>	<b>3 921</b>	<b>3 778</b>

## NOTE XXI - STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018			31 mars 2017		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	15 207	(363)	14 844	14 647	(480)	14 167
En-cours de production de biens	4 451	-	4 451	4 905	-	4 905
Produits intermédiaires et finis	7 991	(181)	7 810	8 428	(169)	8 259
Marchandises	12 443	(180)	12 263	10 683	(167)	10 516
<b>TOTAL</b>	<b>40 092</b>	<b>(724)</b>	<b>39 368</b>	<b>38 663</b>	<b>(816)</b>	<b>37 847</b>

## NOTE XXII - CLIENTS

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
Clients et comptes rattachés	45 496	37 994
<i>Dont en-cours commandes valorisés à l'avancement</i>	2 905	2 413
Provisions	(642)	(768)
<b>TOTAL</b>	<b>44 854</b>	<b>37 226</b>

## NOTE XXIII - AUTRES CRÉANCES

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
Personnel et organismes sociaux	156	179
Créances fiscales	3 790	4 016
Créances diverses	629	616
Charges constatées d'avance	2 127	1 753
<b>TOTAL</b>	<b>6 702</b>	<b>6 563</b>

## NOTE XXIV - AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs financiers à moins d'un an	13	27
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>27</b>

## NOTE XXVII - PROVISIONS

<i>(En milliers d'Euros)</i>	Engagements de retraite	Litiges	Autres	TOTAL
<b>À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2017/2018</b>	<b>4 628</b>	<b>586</b>	<b>26</b>	<b>5 241</b>
Augmentation	547	200	-	747
Reprise des montants utilisés	(265)	(292)	-	(613)
Reprise des montants non utilisés	-	(94)	-	(38)
Écart de conversion	(4)	(4)	-	(8)
Variation de périmètre et écarts actuariels	-	-	-	-
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017/2018</b>	<b>4 906</b>	<b>396</b>	<b>26</b>	<b>5 328</b>

## NOTE XXV - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	8 332	15 669
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)	(14 998)	(18 655)
Trésorerie nette /tableau des flux de trésorerie	(6 666)	(2 986)

## BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

### NOTE XXVI - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

#### (1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
Capital de POUJOLAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOLAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	-	-
Autres réserves et résultats sociaux de POUJOLAT S.A.	56 437	53 432
Autres réserves et résultats consolidés	13 184	15 095
Réserves de conversion	18	122
<b>TOTAL</b>	<b>82 839</b>	<b>81 849</b>

Le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 6,13 Euros.

**ENGAGEMENTS DE RETRAITE :***(En milliers d'Euros)*

	Brut	Impôt différé	Net
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015/2016</b>	<b>4 346</b>	<b>(1 446)</b>	<b>2 900</b>
Augmentations imputées au compte de résultat	399	(133)	266
Diminutions imputées au compte de résultat	(117)	39	(78)
Écarts actuariels	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016/2017</b>	<b>4 628</b>	<b>(1 540)</b>	<b>3 088</b>
Augmentations imputées au compte de résultat	547	(182)	365
Diminutions imputées au compte de résultat	(265)	88	(177)
Écarts actuariels	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Écart de conversion	(4)	1	(3)
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017/2018</b>	<b>4 906</b>	<b>(1 633)</b>	<b>3 273</b>

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- Mode d'acquisition : prorata temporis
- Personnel concerné : ensemble des salariés
- Âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 mars 2017)
- Taux d'actualisation : 1,00 % y compris inflation (inchangé par rapport au 31 mars 2017)
- Taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 mars 2017)
- Taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 mars 2017)
- Table de mortalité : table TF00-02 (inchangé par rapport au 31 mars 2017).

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provisions » pour leur montant brut.

**SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS**

Des tests de sensibilité ont été effectués sur l'engagement des IFC du Groupe. Les simulations ont consisté à faire varier d'un demi-point, à la hausse ou à la baisse, le paramètre essentiel des calculs : le taux d'actualisation. Les impacts sont présentés ci-dessous.

<i>(En milliers d'Euros)</i>	<b>0,50 %</b>	<b>1 %</b>	<b>1,50 %</b>
Engagement brut au 31/03/2018	5 335 K€	4 906 K€	4 522 K€
Sensibilité	+ 8,7 %		- 7,8 %

**NOTE XXVIII – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS**

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31 mars 2018					31 mars 2017				
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence capitaux propres (*)	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence capitaux propres	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	1 579	-	(247)	21	1 353	1 402	170	-	7	1 579
Actifs d'impôts différés	(555)	137	-	-	(692)	-	(555)	-	-	(555)
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 024</b>	<b>(137)</b>	<b>(247)</b>	<b>21</b>	<b>661</b>	<b>1 402</b>	<b>(385)</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>1 024</b>

(\*) Correspond à des écarts de conversion.

## NOTE XXIX - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018	31 mars 2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 200*	29 848
Emprunts et dettes financières divers	76	52
Produits constatés d'avance à plus d'un an	713	825
Autres dettes	589	883
<b>TOTAL</b>	<b>33 578</b>	<b>31 608</b>

\*Dont souscription d'emprunt : 10 241 K€  
Dont remboursement d'emprunt : 8 472 K€

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent nos obligations au regard des dits covenants.

Les échéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 26 332 milliers d'Euros et + de 5 ans : 8 049 milliers d'Euros. La ligne « autres dettes » correspond à des engagements financiers pris pour des acquisitions de titres.

## NOTE XXX - FOURNISSEURS

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018	31 mars 2017
Fournisseurs et comptes rattachés	22 066	17 915
<b>TOTAL</b>	<b>22 066</b>	<b>17 915</b>

## NOTE XXXI - AUTRES DETTES

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018	31 mars 2017
Dettes fiscales et sociales	16 047	15 432
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	579	498
Produits constatés d'avance	797	806
Dettes diverses	2 189	1 989
<b>TOTAL</b>	<b>19 612</b>	<b>18 725</b>

## NOTE XXXII - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018	31 mars 2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
• Emprunt à moins d'un an	7 814	8 406
• Découvert bancaire	14 998	18 655
Dettes financières diverses à moins d'un an	100	145
<b>TOTAL</b>	<b>22 912</b>	<b>27 206</b>

La variation des « passifs courants » provient essentiellement des découverts bancaires. Au 31 mars 2018, l'utilisation des lignes de trésorerie court terme a permis

le financement du besoin en fonds de roulement et particulièrement l'augmentation ponctuelle des créances clients.

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE XXXIII - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négoce nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe.

La Société mère dispose notamment d'une cellule d'achat « Groupe ». Cette dernière permet de traiter des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict de la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants.

Le poste client fait l'objet d'une attention permanente et personnalisée. Les créances sont sécurisées par une assurance-crédit. Le niveau de risque est ainsi très faible.

Afin de mieux répartir ses risques de financement, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées et compte plus de vingt partenaires bancaires actifs. Au 31 mars 2018, 64 millions d'Euros de lignes court terme étaient disponibles.

Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées comprises entre 5 et 12 ans, en privilégiant la négociation sur des taux fixes.

La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt représentait 100 % au 31 mars 2018.

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance couvrant aussi bien les risques matériels que les pertes d'exploitation et la responsabilité civile.

### NOTE XXXIV - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

#### (1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 165 milliers d'Euros.

## NOTE XXXV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'Euros)

<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b> .....	<b>12 781</b>
<b>Engagements au titre des contrats de location</b> .....	<b>2 587</b>
Dont : à moins d'un an.....	1 296
à plus d'un an .....	1 291
<b>Cautions données</b> .....	<b>1 060</b>
Dont : à moins d'un an.....	1 060
à plus d'un an .....	-
<b>Cautions reçues</b> .....	<b>1 525</b>
<b>Autres engagements</b> .....	<b>1 163</b>
Dont : à moins d'un an.....	360
à plus d'un an .....	803

## NOTE XXXVI - EFFECTIF AU 31/03/18 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Ouvriers .....	822
Techniciens, employés et maîtrise .....	348
Cadres et assimilés .....	257
<b>TOTAL</b> .....	<b>1 427</b>

## NOTE XXXVII - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES NON CONSOLIDÉES

La société SOPREG, Holding d'animation et actionnaire de POUJOLAT à hauteur de 47,3 %, fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais à différentes entités du Groupe.

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Prestations facturées par SOPREG	300	347
Compte fournisseurs et autres dettes	84	35

La société STAGE fournit des prestations de services en communication et refacture des frais.

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
Prestations facturées par STAGE	328	309
Compte fournisseurs et autres dettes	-	3

## AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ont perçu une rémunération globale de :

Organe de Surveillance .....	118
Organe de Direction .....	681

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24 révisée.

## NOTE XXXVIII - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, elles s'élèvent à 1 306 milliers d'Euros.

## NOTE XXXIX – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale. Au titre de l'exercice 2017/2018, les dépenses ci-contre ont été engagées :

(En milliers d'Euros)	Charges	Dépenses capitalisées	TOTAL
Enlèvement et retraitement des déchets	172	-	172
Analyses sur les rejets d'eau, atmosphériques et bruits	21	-	21
Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures	54	-	54
Participation aux éco-labels	4	-	4
Audit de renouvellement de certification selon ISO 14001	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>-</b>	<b>251</b>

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement ; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

NOTE XL – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX  
(ART L820-3)

<i>(En milliers d'Euros)</i>	GROUPE Y AUDIT		ACCIOR CONSULTANTS	
	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017
<b>ÉMETTEUR :</b>				
Examen des comptes	62	61	59	58
Autres diligences, prestations	11	11	-	-
<b>FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :</b>				
Examen des comptes	141	138	-	-
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>210</b>	<b>59</b>	<b>58</b>

<i>(En milliers d'Euros)</i>	LOHR & COMPANY (D)		Chris Collins HAYNES (UK)	
	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017
<b>FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :</b>				
Examen des comptes	10	10	17	17
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

<i>(En milliers d'Euros)</i>	ERNST & YOUNG (B + DK)		FIDAG (Suisse)	
	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017
<b>FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :</b>				
Examen des comptes	35	35	6	9
Autres diligences, prestations	7	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>35</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

NOTE XLI - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.